

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROÛT-VERNET

N°74/2026

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

- Présents : 15
- Absents : 0
- Excusés :

Nombre de suffrages

Exprimés : 15

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Maguy SOIGNEUX, Aurélie MURE,

Etaient absents :

Etaient excusés :

A été nommé secrétaire de séance : Aurélie MURE

Date de convocation

21/04/2026

VU l'article 1650 du Code général des impôts, relatif à la composition et aux missions des commissions communales des impôts directs ;

Date d'affichage

28/04/2026

VU la circulaire de la Direction départementale des Finances publiques de l'Allier en date du 30 mars 2026, rappelant les modalités de renouvellement de la CCID et les obligations incombant aux communes ;

OBJET

PROPOSITION DE LISTE DE CONTRIBUABLES RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) –

CONSIDÉRANT que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques

CONSIDÉRANT que cette liste doit être établie en respectant les conditions légales de désignation des commissaires, notamment en termes de représentativité et d'éligibilité ;

CONSIDÉRANT que la désignation des membres de la CCID doit intervenir dans un délai de deux mois suivant l'installation du conseil municipal, sous peine de désignation d'office par l'administration fiscale

Monsieur le Maire explique que la commission communale des impôts directs dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....

Monsieur le Maire propose la liste des 24 contribuables ci-après, en nombre double, pour siéger en qualité de commissaires titulaires ou suppléants au sein de la Commission Communale des Impôts Directs de Broût-Vernet :

Liste des contribuables proposés :	
VIDAL Sébastien,	BUSSERON Gilles,
LAPRUGNE Jean-Pierre,	BRICNET Philippe,
GAILLE Karina,	BOURDIER Roger,
TAFFU épouse POULET Sandrine	DILON Jean-Claude
JOUAT Charles,	CROCHET Hervé
BICHARD Bernard,	RICHARD Philippe,
MENAT Marie-Françoise,	CHAVAILLON Michel
CAILLE Fabrice,	LUIGI Catherine
CARUANNA Andréa	DALBERGUE Eliane
COMBAL Yvan	FONDRAT Daniel
MESPLES Elysée,	PEIGNEUX Sonia
MINARD épouse JAFFUEL Michèle	JAMIN Daniel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance

Le Maire

